

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : **A. DECAGNY** - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C. DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J. MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F. LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M. ROPITAL~~ - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)

Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)

Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)

Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 3 : Adhésion de la Commune de Noyelles Sur Sambre au 1er janvier 2016 à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (C.A.M.V.S)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5 et L.5211-18,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S n°339 en date du 28 mai 2015,

Considérant la demande de la Commune de Noyelles-sur-Sambre de quitter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (C.C.C.A) et d'adhérer à la C.A.M.V.S.

Considérant la décision d'acceptation émise par le Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S prévoyant une adhésion de ladite Commune au 1^{er} janvier 2016.

Considérant que le Conseil Municipal de chaque Commune membre de la C.A.M.V.S dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette admission, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Qu'à défaut de délibération dans le délai précité, la décision est réputée favorable.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'adhésion de la Commune de Noyelles-sur-Sambre à la C.A.M.V.S à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **N'accepte pas** l'adhésion de la Commune de Noyelles-sur-Sambre à la C.A.M.V.S à compter du 1^{er} janvier 2016.

Résultat des votes :

CONTRE : 28

2 ABSTENTIONS : « Maubeuge Bleu Marine »

POUR : 9 (A NEZZARI / Maubeuge Toujours / X DUBOIS et C SAVAUX)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY